

VERS DES LOGEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ

Mieux connaître la situation
pour agir, mandat de la
Direction de la santé publique
du Bas-Saint-Laurent
en matière de logement

AUTEURES (par ordre alphabétique)

Guylaine Bélanger, organisatrice communautaire et coordonnatrice professionnelle

Alexandrine Boucher, M. Sc, agente de planification, de programmation et de recherche (APPR)

Camille Dodeler, M.Sc, APPR

Luce Lemieux-Huard, M.A, APPR

Catherine Turgeon-Pelchat, M.A., APPR

Direction de la santé publique (DSPu), Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS-BSL)

PERSONNES CONTRIBUTRICES (par ordre alphabétique)

Joanne Aubé-Maurice, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive

Julie Desrosiers, M.Sc, cheffe de service en santé publique

Denis Lévesque, chef de service en santé publique

Marie-Josée Pineault, Me., adjointe au directeur de santé publique

Johanne Roy, cheffe de service en santé publique

Marie-Josée Tremblay, M.A., APPR, soutien professionnel aux résidents et externes en médecine

DSPu du CISSS-BSL

MEMBRES DU COMITÉ AVISEUR DU PROJET (par ordre alphabétique)

Vallier April, Office d'habitation de La Mitis

David Barbaza, Fédération des OSBL d'habitation du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles (FOHBGI)

Lise-Monique Beaulieu, Direction des programmes santé mentale et dépendance du CISSS-BSL

Jean-Philippe Lambert-Larocque, Les Habitations populaires de l'Est – Groupe de ressources techniques

Audrey Plouffe, Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent

Cassandra Vassart-Courteau, Comité logement Bas-Saint-Laurent

Graphisme : BASE132

Révision linguistique : Mélanie Gagné et Sylvette Côté, agentes administratives, DSPu du CISSS-BSL

Image de couverture : Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent

Date de finalisation du PDF : 16 juillet 2025

Pour nous joindre : surveillance.dspub.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

Ce projet a été financé par la mesure 3.5.1 : Favoriser le développement et le partage de connaissances et d'expertises intersectorielles en habitation afin d'améliorer la santé de la population et de prévenir l'instabilité résidentielle des personnes en situation de vulnérabilité, du PAI 2 de la PGPS.

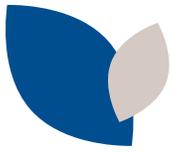


Table des matières

Pistes de solution collectives pour l'accès à des logements favorables à la santé	5
La raison d'être de la recherche et son déroulement	8
Le logement, un déterminant majeur de la santé de la population bas-laurentienne... ..	10
Vers des logements véritablement abordables.....	12
Vers des logements plus nombreux et diversifiés.....	16
Vers des logements de qualité, confortables et sains.....	19
Vers des logements renforçant le tissu social.....	22
Vers des logements sécurisants et des locataires outillés.....	23
Vers une population bien logée pour faire face aux changements climatiques	25
Vers une réponse concertée pour un enjeu complexe.....	26
Vers une meilleure connaissance de certains enjeux spécifiques.....	28
Conclusion.....	29
Remerciements.....	30
Références	31



© Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent



Pistes de solution collectives pour l'accès à des logements favorables à la santé

Le logement est un déterminant de la santé et constitue un enjeu intersectoriel nécessitant une approche collaborative entre différents acteurs. Les résultats de la recherche ont permis de dégager des pistes de solution collectives pouvant guider l'action de la DSPu et de ses partenaires vers l'accès à des logements favorables à la santé. Cela doit se faire en impliquant les personnes citoyennes directement concernées par cette problématique. De plus, il est essentiel que la DSPu poursuive ses actions en promotion et prévention de la santé (ex. : aménagement du territoire), en protection (ex. : gestion des signalements de cas d'insalubrité) et en surveillance (ex. : portrait de situation), tout en visant la réduction des inégalités sociales de santé et l'adaptation aux changements climatiques.



VERS DES LOGEMENTS VÉRITABLEMENT ABORDABLES

1. Encourager les initiatives visant un meilleur contrôle des hausses des prix des loyers (ex. : registre des loyers);
2. Promouvoir, auprès des partenaires et des acteurs concernés, la définition de l'abordabilité telle que proposée par l'Institut national de santé publique du Québec : « Un logement est abordable s'il est de qualité acceptable, résilient aux changements climatiques et si le ménage peut subvenir à ses autres besoins une fois les frais de logement déboursés » (pour la définition complète, voir [page 13](#));
3. Appuyer les démarches visant une bonification des politiques publiques pouvant réduire la pauvreté matérielle dans nos milieux, par exemple, l'augmentation du salaire minimum, la hausse de l'allocation de l'aide sociale et la bonification du Programme de supplément au loyer (PSL) afin de permettre aux bénéficiaires de conserver l'aide financière lors d'un déménagement;
4. Surveiller périodiquement l'augmentation des coûts des logements occupés et disponibles ainsi que l'impact de cette augmentation dans la population.



VERS DES LOGEMENTS PLUS NOMBREUX ET DIVERSIFIÉS

1. Soutenir les initiatives et la mobilisation pour le développement de logements hors marché dans l'optique d'atteindre 20 % du parc locatif;
2. Favoriser la diversification de l'offre en habitation en soutenant notamment les aspects suivants : accessibilité universelle, mixité sociale, habitation intergénérationnelle, droit aux animaux;
3. Influencer les décideurs vers une meilleure réglementation des locations de courte durée;
4. Favoriser le déploiement de services d'information et d'accompagnement des personnes désirant des logements à prix modiques et celles vivant de l'insécurité résidentielle;
5. Soutenir les initiatives visant à déconstruire les préjugés et à dénoncer les discriminations vécues par certains groupes de locataires (ex. : personnes recevant de l'aide sociale, mères de famille monoparentale, personnes issues de l'immigration, etc.).



VERS DES LOGEMENTS DE QUALITÉ, CONFORTABLES ET SAINS :

1. Influencer les décideurs vers une meilleure réglementation du contrôle de la salubrité des logements;
2. Poursuivre la mise en place d'approches intersectorielles pour répondre aux enjeux d'insalubrité;
3. Influencer les décideurs afin d'augmenter les investissements pour rénover et entretenir le parc immobilier existant, particulièrement les habitations des ménages à faible revenu, tant les propriétaires que les locataires.



VERS DES LOGEMENTS RENFORÇANT LE TISSU SOCIAL

1. Sensibiliser les promoteurs et les partenaires au besoin d'intégrer des espaces communs dans les nouvelles constructions de logements communautaires et sociaux et de préserver ceux que l'on retrouve dans les immeubles existants;
2. Appuyer les mesures de soutien communautaire au logement social et communautaire (SCLSC), et promouvoir l'importance de rehausser son financement afin de répondre aux besoins.



VERS DES LOGEMENTS SÉCURISANTS ET DES LOCATAIRES OUTILLÉS

1. Réaffirmer le caractère essentiel de la présence d'organismes communautaires en droit au logement sur l'ensemble du territoire;
2. Influencer les décideurs vers une meilleure accessibilité au Tribunal administratif du logement (TAL) pour les locataires;
3. Réitérer l'importance d'un financement adéquat aux organismes communautaires soutenant les personnes plus susceptibles d'être confrontées aux enjeux de logement.



VERS UNE POPULATION BIEN LOGÉE POUR FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

1. Promouvoir les bonnes pratiques en matière d'adaptation des logements aux changements climatiques dès les phases de construction ou de rénovation, et ce, particulièrement pour les immeubles de logements sociaux et communautaires;
2. Réitérer l'importance de consulter les occupants des immeubles déjà existants afin de mettre à profit leur connaissance du milieu et d'identifier avec eux des solutions adaptées à leurs besoins et leurs réalités;
3. Sensibiliser les autorités et les promoteurs aux effets potentiellement négatifs de la transition écologique en logement (évictions, hausse des loyers, etc.) sur les populations en situation de vulnérabilité, particulièrement les locataires;
4. Poursuivre les efforts d'adaptation équitable en faveur d'aménagements favorables à la santé et sobres en carbone dans les communautés bas-laurentiennes (ex. : îlots de fraîcheur, infrastructures pour le transport actif, accès aux espaces verts, etc.).



La raison d'être de la recherche et son déroulement

Le logement est un déterminant majeur de la santé et également un droit fondamental (OMS, 2018). Malgré cela, les régions du Québec connaissent des enjeux accrus en matière de logement depuis quelques années. Le Bas-Saint-Laurent ne fait pas exception avec des taux d'inoccupation approchant le 0 % pour ses 3 centres urbains : Matane (0,5 %), Rimouski (0,9 %) et Rivière-du-Loup (0,2 %) (SCHL, 2024). Ce manque de logements abordables, sains et sécuritaires peut entraîner des conséquences importantes sur la santé et la qualité de vie des ménages contraints à vivre dans des logements trop coûteux, insalubres, non sécuritaires ou non adaptés à leurs besoins (Labesse et al. 2022; Chabaliier et al., 2022). Ce sont les populations économiquement et socialement défavorisées qui subissent davantage les risques d'être mal logées, engendrant ainsi des inégalités sociales de santé (Desroches, 2018; Raynault, Tessier, et Thérien, 2015).

Dans le cadre de ses mandats légaux, la santé publique traite la thématique du logement tant au niveau de la prévention-promotion (ex. : travail terrain par l'équipe d'organisation communautaire, évaluation d'impact sur la santé, révision de schéma d'aménagement et de développement du territoire, étude d'impact environnementale) qu'au niveau de la protection (ex. : signalement d'insalubrité, de qualité de l'air dégradé, voire d'eau de mauvaise qualité). Elle en fait aussi un objet de surveillance, malgré le peu de données disponibles actuellement pour la région.

Logement et santé publique

L'objectif de cette recherche était de réaliser un portrait de la situation du logement au Bas-Saint-Laurent dans une perspective de santé publique considérant de manière transversale les inégalités sociales de santé et l'adaptation aux changements climatiques.

La première étape de ce portrait a été de recenser les données existantes afin de mieux cerner les connaissances disponibles dans la littérature scientifique et grise. Les populations plus à risque d'être exposées à des facteurs de vulnérabilité en matière de logement ont également été identifiées.

La deuxième étape a consisté à réaliser 4 groupes de discussion de 1 h 30 sur le thème de l'insécurité résidentielle, à l'automne 2023, autant en milieu rural qu'en milieu urbain. Les groupes ont réuni au total 22 personnes de profils variés, comme des personnes issues de l'immigration récente, des personnes en situation immédiate d'insécurité résidentielle ainsi que des propriétaires et locataires ayant un faible revenu. Comme décrit dans la littérature, les causes, les formes et les conséquences sur la santé et le bien-être de l'insécurité résidentielle ont été documentées (DeLuca et Rosen. 2022 et Cox et al. 2019). De possibles facteurs de protection, des stratégies individuelles et des mesures systémiques ont également été explorés. Toutes les citations utilisées dans ce rapport proviennent de ces groupes de discussion.

La troisième étape a permis de réaliser un portrait quantitatif de la situation du logement au Bas-Saint-Laurent considérant la santé et la qualité de vie. À l'aide d'un sondage en ligne et téléphonique, 500 personnes ont été interrogées par la firme Léger. Le questionnaire a été développé en s'inspirant de l'enquête SALAM (salubrité et abordabilité des logements à Montréal) du Centre Léa-Roback (2014) et des 5 dimensions du logement selon le modèle de Chabalier et al. (2022, p.6), présentées de façon simplifiée à la figure suivante. Les données brutes de l'étude ont été pondérées afin d'obtenir un échantillon représentatif de la population. Enfin, les données recueillies ont permis de mettre en lumière des pistes d'action ayant une perspective de Santé publique à l'égard des enjeux de logement spécifiques à la région¹.

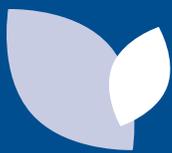
FIGURE 1
Caractéristiques d'un bon logement



¹ Pour plus d'informations sur la méthodologie utilisée, voir le rapport détaillé.



© Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent

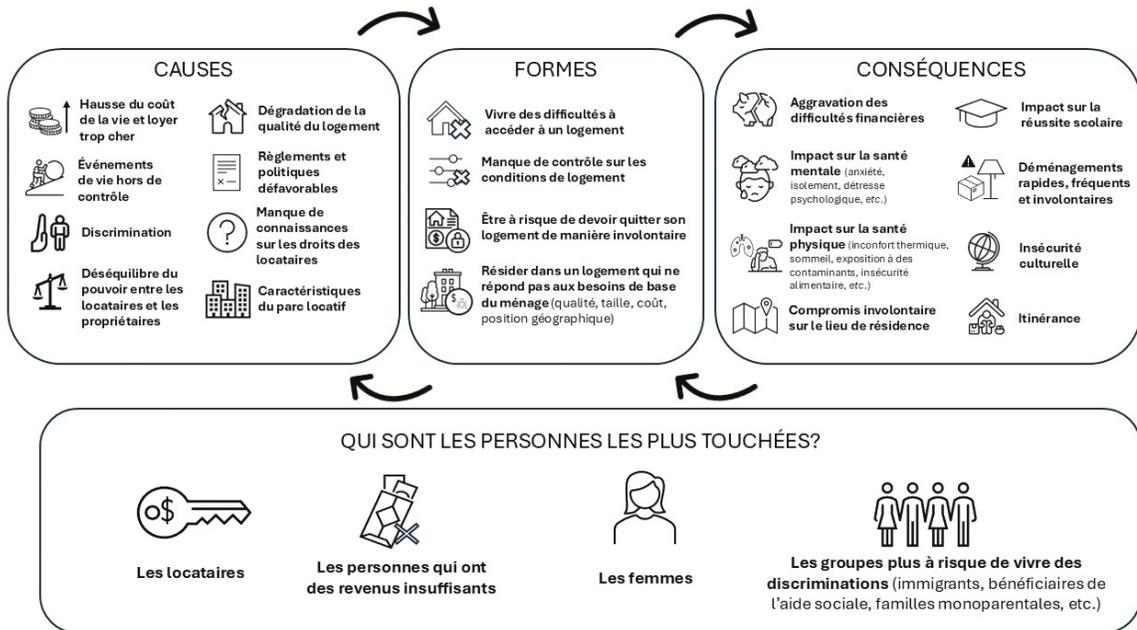


Le logement, un déterminant majeur de la santé de la population bas-laurentienne

Les résultats des 3 étapes du projet et les messages clés qui en découlent seront présentés de façon intégrée dans les sections suivantes. La figure 2 illustre les principaux résultats de la recherche en mettant de l'avant les causes, les formes et les conséquences de l'insécurité résidentielle. On y retrouve des préoccupations qui concernent les 5 dimensions du logement (modèle de Chabalier et al., 2022) et permettent de rendre compte de la complexité de l'expérience d'insécurité résidentielle.

FIGURE 2

Schématisation de l'expérience d'insécurité résidentielle au Bas-Saint-Laurent selon les résultats de la recherche



Par exemple, cette figure illustre que la hausse du coût de la vie (cause initiale) pourrait obliger une personne à devoir trouver un autre logement qui répondra à ses besoins en termes de budget (forme). Ce déménagement involontaire et non planifié (conséquence) pourrait amener des difficultés financières accrues (conséquence). De plus, dans un contexte de pénurie de logements et avec un budget serré, cette personne pourrait être contrainte de louer un logement insalubre ou éloigné des services. D'autres conséquences sur sa santé seront alors susceptibles de survenir, notamment sur sa santé mentale ou physique.

C'est ainsi qu'une personne se retrouve dans le cercle vicieux de l'insécurité résidentielle. En ce temps de crise du logement au Bas-Saint-Laurent, il sera difficile de s'en sortir sans aide. Le fait d'être locataire, d'avoir des revenus insuffisants, d'être une femme ainsi que de vivre de la discrimination a été identifié comme facteurs de risque de l'insécurité résidentielle (figure 2).



C'est comme un cercle vicieux. Tu trouves un appartement, tu payes trop cher, tu te restreins pour pouvoir le payer. Si tu ne peux pas payer à temps, tu te fais mettre dehors par le proprio. Je peux me priver du câble, internet, télévision, etc. Mais on ne peut pas se priver de manger et de payer le chauffage car ils vont me couper avant l'hiver.

(Homme, milieu urbain).

La section suivante présentera plus en détail les résultats en fonction de 8 thématiques caractérisant la situation de logement au Bas-Saint-Laurent dans une perspective de santé publique.



Vers des logements véritablement abordables

L'abordabilité des logements au Bas-Saint-Laurent est un enjeu soulevé à plusieurs reprises tout au long de cette démarche. Le fait de dédier une trop grande proportion de ses revenus au logement peut engendrer des conséquences sur la santé et la qualité de vie en limitant les sommes consacrées à d'autres besoins essentiels comme se nourrir, se vêtir ou se déplacer (Chabalière et al., 2022). Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), un logement est considéré comme inabordable lorsqu'un ménage y consacre 30 % ou plus de ses revenus totaux (Statistique Canada, 2024). Selon le dernier recensement, un ménage sur 10 (10 %) est dans cette situation au Bas-Saint-Laurent (Statistique Canada, 2023a). Des inégalités s'observent entre les ménages propriétaires et locataires, comme mis de l'avant dans le tableau 1. Cependant, les personnes en situation de pauvreté selon la mesure du panier de consommation (MPC) sont beaucoup plus à risque de vivre des enjeux d'inabordabilité, qu'elles soient propriétaires ou locataires.

TABLEAU 1

Proportion de ménages dont le logement est inabordable selon les caractéristiques du principal soutien et le mode d'occupation, Bas-Saint-Laurent, 2021

	Ménage locataire	Ménage propriétaire	Total
Genre du principal soutien			
Femmes	20,4 %	7,5 %	12,3 %
Hommes	16,1 %	5,6 %	8,3 %
Âge du principal soutien			
18 à 24 ans	21,0 %	3,4 %	19,3 %
25 à 54 ans	11,4 %	5,2 %	7,0 %
55 à 64 ans	21,2 %	7,1 %	10,7 %
65 ans et plus	23,8 %	7,0 %	12,0 %
Situation de pauvreté selon la MPC			
En situation de pauvreté	57,3 %	52,6 %	56,0 %
Pas en situation de pauvreté	10,9 %	4,8 %	6,5 %
Total	18,4 %	6,3 %	10,0 %

Source des données brutes : Statistique Canada, 2023c.

Traitement : Équipe de surveillance, DSPu du Bas-Saint-Laurent, 2025.

Cette définition de l'abordabilité basée sur le 30 % du revenu se limite toutefois à un seul facteur, le taux d'effort, ce qui ne garantit pas que les ménages à faible revenu soient logés convenablement (Chabalier et al., 2022). L'Institut national de santé publique (INSPQ) utilise désormais une définition plus englobante incluant quatre facteurs (O'Neill et al., 2024) :

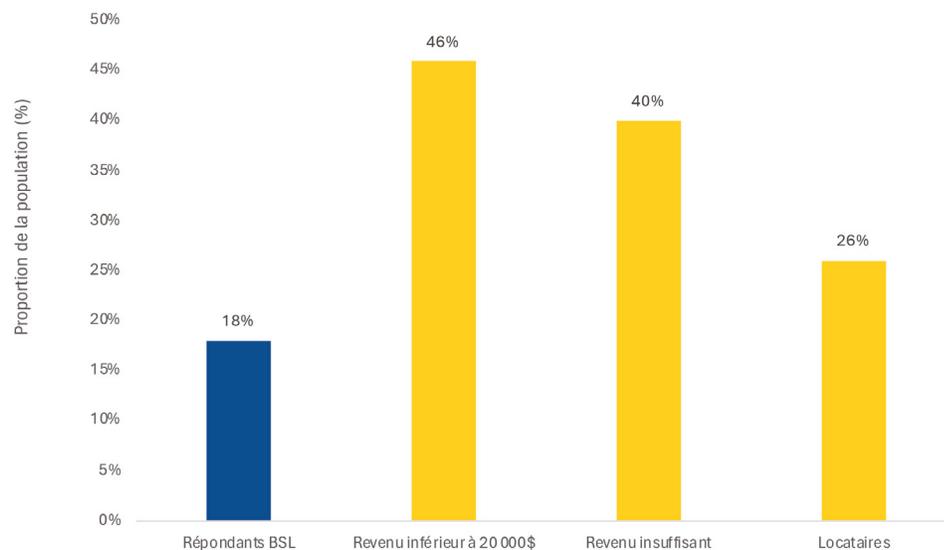
L'**abordabilité** est la possibilité du ménage d'accéder à un logement de qualité répondant à ses besoins prioritaires, et dont le coût ne compromet pas la capacité à subvenir aux autres besoins de base, tels que se nourrir, se vêtir, se déplacer et se soigner. Elle résulte d'un équilibre entre plusieurs facteurs dont :

- **Le taux d'effort des ménages** fait référence à la part du revenu des ménages consacrée aux dépenses liées au logement. Pour les locataires, les frais de logement comprennent le loyer et les paiements effectués pour l'électricité et les autres services municipaux. Pour les propriétaires, ils englobent aussi les versements hypothécaires, l'impôt foncier et les charges de copropriétés;
- **Le coût de la vie** fait référence au coût global de la vie dans une région donnée;
- **La qualité du logement** fait référence au fait qu'un logement soit abordable, sain et sécuritaire et répondant aux normes de base en termes de confort, de commodités et de localisation;
- **L'offre résidentielle** fait référence à la disponibilité et à la diversité des logements dans une région donnée (Labesse et al., 2022; Whitehead et Goering, 2021).

Par ailleurs, les résultats du sondage Léger permettent d'explorer la perception des ménages bas-laurentiens quant aux conséquences du coût du logement sur leur capacité à répondre à leurs besoins. Les résultats indiquent que **près d'une personne sur 5 (18 %)** est tout à fait d'accord ou assez en accord avec le fait d'avoir eu de la **difficulté à répondre à ses besoins essentiels et ceux de leur famille** (nourriture, vêtement, médicament, transport) au cours des 12 derniers mois, une fois les frais d'habitation payés. Les groupes les plus touchés sont les personnes avec un **faible revenu** et **les locataires** (voir figure 3).

FIGURE 3

Proportion de la population du Bas-Saint-Laurent étant tout à fait d'accord ou assez en accord avec le fait d'avoir eu de la difficulté à répondre à ses besoins essentiels et ceux de sa famille une fois les frais d'habitation payés, au cours de la dernière année



Le volet qualitatif appuie également ce constat. Au sein des groupes de discussion, l'inabordabilité du marché locatif actuel a été nommée par l'ensemble des personnes participantes. En effet, elles ont affirmé que le coût des logements représente le principal obstacle lorsque vient le moment de se reloger, mais aussi leur premier critère de sélection :



Je n'ai pas assez de revenu. Il n'y a pas assez de logements disponibles.

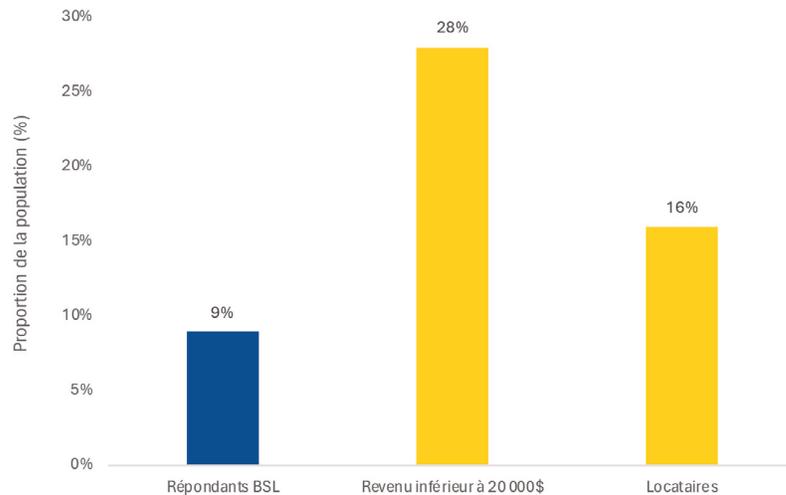
Si le coût est cher, ça va peser. Il faut aussi répondre aux besoins des enfants qui grandissent.

(Femme, milieu rural).

Les personnes questionnées lors des groupes de discussion rapportent diverses conséquences de l'inabordabilité sur la santé, telles que l'insécurité alimentaire, la détresse psychologique et une détérioration de leur vie sociale. Selon les résultats du sondage Léger, **près de 1 personne sur 10 (9 %) a vu son état de santé général ou celui d'un membre de sa famille se dégrader à cause des coûts liés à son habitation**. Encore une fois, les personnes avec les plus **faibles revenus** et les **locataires** sont plus nombreux à considérer que leur santé est affectée en raison des coûts du logement (figure 4).

FIGURE 4

Proportion de la population du Bas-Saint-Laurent tout à fait d'accord ou assez en accord avec le fait que son état de santé général ou celui d'un membre de sa famille se dégrade à cause des coûts liés à son habitation (%)





Imagine, 40-45 % de ton salaire pour le logement. Il ne reste rien pour la nourriture... Mais pourquoi je reste ici si tout mon argent passe dans le logement.

Oui c'est beau le Canada, mais j'ai faim.

(Homme, milieu rural).

Si l'abordabilité est une préoccupation aujourd'hui, il est raisonnable de croire qu'elle le sera encore dans les années à venir. Les travaux de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) sur le revenu viable, c'est-à-dire le revenu qui permettrait de vivre décemment dans un territoire donné, mettent en évidence que la part des dépenses dédiées au logement dans le budget des ménages est de plus en plus grande (Couturier et Tremblay-Boily, 2024). En effet, les loyers moyens ont augmenté plus vite que l'inflation générale et bien qu'elle soit observée dans toutes les catégories de biens et services essentiels, elle serait plus importante pour les dépenses liées aux besoins de base, comme le logement et l'alimentation. Cette hausse des dépenses met particulièrement à risque les personnes avec un faible revenu, tel que les ménages locataires bas-laurentiens qui sont parmi les plus pauvres du Québec avec leur revenu médian de 38 000 \$ par année (Couturier et Tremblay-Boily, 2024; Beaudoin, 2023).



Trouver un milieu qui fit avec ton budget, les offres c'est souvent démesuré.

Tu dois prendre quelque chose de plus cher même si t'es pas capable et avoir 2-3 jobs pour y arriver.

(Femme, milieu urbain).



Il est essentiel de rappeler que l'inabordabilité touche tout d'abord les personnes à faible revenu et les locataires. Les conséquences sur la santé des ménages sont aussi plus vives dans ces groupes de la population. Tant les données publiques que le sondage Léger et les groupes de discussion confirment ce constat. Les solutions mises en place devraient donc prendre en compte leurs besoins et réalités.

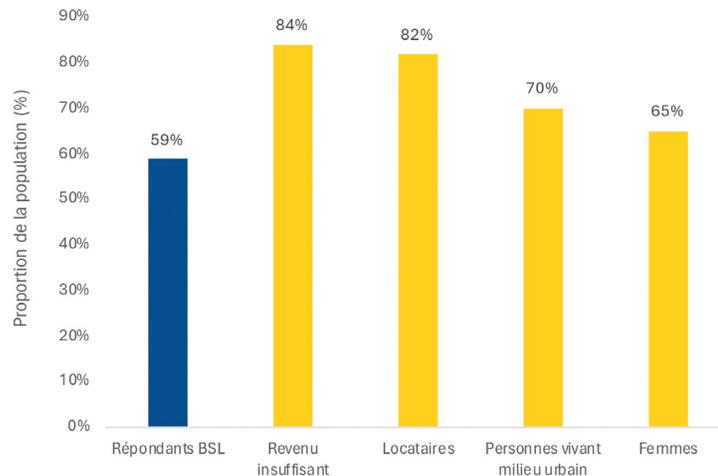


Vers des logements plus nombreux et diversifiés

En plus du coût des logements, l'insuffisance du nombre de logements et de la diversité des types d'habitation dans la région est un second obstacle documenté dans cette recherche. En effet, les options présentes actuellement sur le territoire peinent à répondre aux besoins de la population bas-laurentienne, particulièrement au sein de certains groupes sociaux. Au-delà des très faibles taux d'inoccupation dans les centres urbains de la région, le sondage Léger met en évidence que **près d'une personne sur 3 (59 %) pense qu'il serait assez difficile ou très difficile de retrouver un logement si elle en avait besoin** (Figure 5).

FIGURE 5

Proportion de la population du Bas-Saint-Laurent jugeant qu'il serait assez difficile ou très difficile de retrouver un logement



Selon les résultats obtenus, plusieurs raisons peuvent expliquer cette perception.

Elles sont présentées dans le tableau suivant.

TABLEAU 2

Proportion de la population bas-laurentienne qui considèrent qu'il serait difficile de se reloger en raison d'une ou plusieurs de ces causes (%)

Coût élevé des logements/habitations disponibles	73 %
Manque de logements/habitations répondant à mes besoins spécifiques (taille, qualité, proximité des services)	69 %
Présence d'animaux de compagnie	30 %
Difficultés à savoir où chercher ou complexité des démarches	10 %
Famille avec jeunes enfants	10 %
Exigences relatives à l'enquête de crédit	7 %
Besoin d'un logement/habitation adapté à une situation de handicap	7 %
Discrimination	4 %

De plus, les groupes de discussion ont permis de constater que les personnes qui bénéficiaient d'un logement à coût abordable ont de grandes inquiétudes quant à la possibilité d'être confrontées aux conditions du marché si elles venaient à déménager.

Des locataires ont aussi affirmé que la difficulté à se reloger les poussait à accepter des conditions de logements sous-optimales, par crainte de ne rien trouver de mieux.



J'ai été augmenté de 40 \$ cette année, mais là, ça coûte trop cher au proprio et [il] dit qu'on ne donne pas assez. Pis on n'a comme pas le choix, car si on va ailleurs, ça va nous coûter beaucoup plus cher.

(Femme, milieu urbain).

En parallèle de cela, les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) nous rappellent que les unités unifamiliales sont, de loin, le type d'habitation le plus fréquent dans la région, mais aussi celui qui est le plus développé dans les dernières années (voir [figure 6](#)) (ISQ, 2024e). Les données provinciales de la SCHL sur les logements locatifs, pour leur part, révèlent que les taux d'inoccupation très faibles concernent davantage les logements les moins chers (SCHL, 2024). Or, lors des groupes de discussion, des personnes participantes ont souligné que l'offre résidentielle ne répond pas à certains besoins, comme ceux des personnes étudiantes, immigrantes, à faible revenu et des mères monoparentales. La discrimination vécue par les personnes questionnées appartenant à ces catégories a d'ailleurs été mise de l'avant tout au long des rencontres, limitant leur capacité à se reloger.



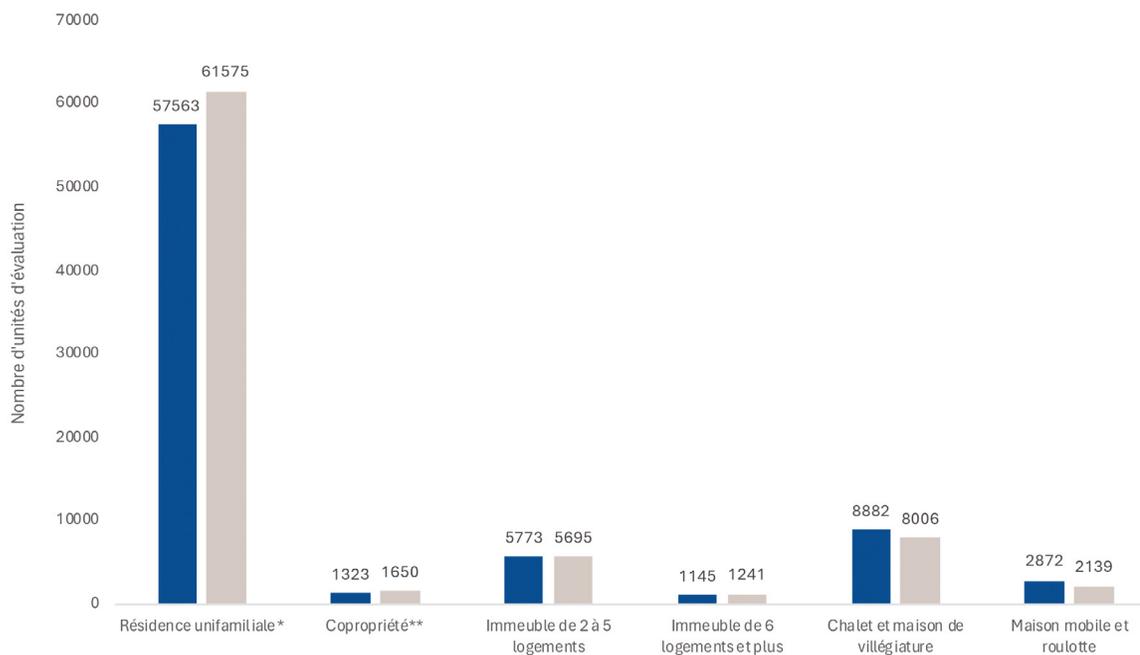
Avoir des enfants est mon premier défi. Les propriétaires te demandent combien de personnes même s'ils n'ont pas le droit. Quand je dis que je suis monoparentale avec 3 enfants, on me dit : ah j'ai beaucoup de visites déjà.

Tu n'as même pas de rendez-vous.

(Femme, milieu urbain).

FIGURE 6

Nombre d'unités d'évaluation² par type d'immeuble résidentiel le plus présent au Bas-Saint-Laurent, 2014 et 2024



* Résidence d'un seul logement, à l'exclusion faite des copropriétés résidentielles et des maisons mobiles.

** Comprend uniquement les copropriétés divisées. La copropriété divisée d'un immeuble existe lorsque plusieurs personnes ont, ensemble et concurremment, le droit de propriété d'un bien et que ce droit se répartit entre les copropriétaires par fractions comprenant chacune une partie privative, matériellement divisée, et une quote-part des parties communes.

Source : (Institut de la statistique du Québec 2024e)



Le développement de nouvelles habitations est essentiel. Cela dit, les besoins en logement ne sont pas égaux dans les différents groupes sociaux, comme l'ont démontré les résultats de la recherche. Ainsi, cela mène au constat que l'offre résidentielle dans la région est actuellement insuffisante, peu diversifiée et qu'elle limite l'accès à un logement de qualité, particulièrement pour certains groupes de population, comme les personnes à faible revenu, celles issues de l'immigration et les mères monoparentales.

² Correspond au nombre total d'unités inscrites au rôle d'évaluation. Ne correspond pas au nombre de logements.



Vers des logements de qualité, confortables et sains

Pour qu'un logement soit jugé comme étant « de qualité », il doit être salubre et sain, confortable, de taille suffisante, sécuritaire et adapté aux limitations physiques et cognitives des personnes qui y vivent (Levasseur et al., 2020; Chabalière et al. 2022). Ces caractéristiques modulent l'exposition à certaines nuisances qui peuvent avoir un impact sur la santé des ménages (Levasseur et al., 2020). Parmi les conséquences possibles, notons par exemple, l'asthme, les rhinites allergiques, le cancer du poumon (radon) et des conséquences psychosociales comme l'anxiété (Levasseur et Leclerc, 2017). Les résultats du sondage Léger témoignent que plus de **2 personnes sur 5 (42 %) sont exposées à au moins une problématique affectant la qualité de son logement, au Bas-Saint-Laurent** (tableau 3). Encore une fois, des inégalités sociales de santé s'observent entre les personnes qui considèrent leur revenu suffisant et celles qui le considèrent insuffisant, comme démontré dans le tableau suivant.

TABLEAU 3

Proportion de la population bas-laurentienne ayant été incommodée par une de ces conditions au cours de la dernière année (%)

Conditions	Ensemble des personnes sondées	Personnes sondées qui considèrent leur revenu INSUFFISANT	Personnes sondées qui considèrent leur revenu SUFFISANT
Présence de moisissure	5 %	10 %	3 %
Infiltration d'eau	8 %	12 %	7 %
Équipements essentiels défectueux (ex. : chauffage, chauffe-eau, etc.)	13 %	22 %	9 %
Odeur non désirée provenant du voisinage ou de l'extérieur	16 %	25 %	13 %
Présence d'insectes ou de rongeurs	17 %	27 %	13 %
Au moins une condition	42 %	59 %	36 %
Trois conditions ou plus	8 %	19 %	4 %



Tout est à rénover. Les robinets fuient, deux calorifères ne fonctionnent pas et le propriétaire ne les répare pas. Avoir chaud chez nous l'hiver, je ne connais pas ça.

(Femme, milieu urbain).

L'équipe d'organisation communautaire de la DSPu et les organismes partenaires soulèvent aussi de nombreuses problématiques d'insalubrité dans la région (punaises de lit, moisissures, encombrement de l'espace de vie, etc.). De plus, lors des groupes de discussion, certains individus ont indiqué ressentir des impacts négatifs sur leur santé en raison de problématiques d'insalubrité. Le manque de confort thermique a aussi été soulevé, diminuant ainsi la capacité d'adaptation aux changements climatiques pour certains ménages plus vulnérables de la région.

L'entretien de la résidence, permettant d'assurer aux ménages un milieu de vie salubre et sécuritaire dans le temps, est aussi abordé dans cette recherche. Selon le sondage Léger, les personnes propriétaires **qui considèrent leur revenu insuffisant** sont plus nombreuses (72 %) que les autres (22 %) à déclarer qu'elles ne pourraient pas effectuer des travaux urgents sur leur résidence si cela était nécessaire. À noter que cette réalité a également été constatée lors du groupe de discussion effectué avec des personnes propriétaires. Enfin, **les femmes propriétaires** ayant répondu au sondage Léger sont moins nombreuses (57 %) que les hommes (71 %) à avoir les moyens d'effectuer des travaux en cas d'urgence.

Heureusement, la majorité de la population bas-laurentienne questionnée dans le sondage Léger profite d'un logement sécuritaire, adapté aux activités quotidiennes, confortable et assez grand, tel que le présente le tableau suivant.

TABLEAU 4

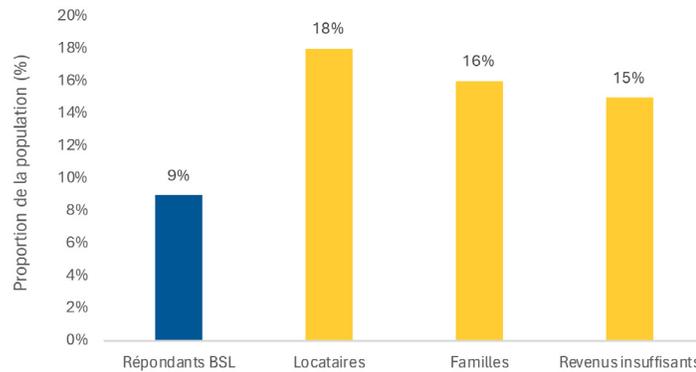
Proportion de la population du Bas-Saint-Laurent en accord avec les énoncés suivant

Mon logement est très sécuritaire ou sécuritaire (sortie de secours, état des escaliers, etc.)	96 %
Mon logement est très adapté ou adapté aux activités quotidiennes de tous les membres du ménage	96 %
Je suis toujours ou souvent en mesure de maintenir une température confortable dans mon logement	93 %
Mon logement est de taille adéquate	76 %

Toutefois, certaines personnes, comme celles qui vivent avec un revenu de moins de 20 000 \$, les locataires et les familles sont plus nombreuses à considérer que leur logement est trop petit (figure 7).

FIGURE 7

Proportion de la population du Bas-Saint-Laurent déclarant avoir un logement trop petit



Notes : Familles réfèrent aux ménages composés d'un couple avec ou sans enfant et aux ménages composés d'un adulte seul avec enfants (famille monoparentale).

Enfin, le sondage indique que **17 % des répondantes et répondants rapportent avoir été incommodés par des bruits indésirables** dans les 12 derniers mois. Les personnes considérant avoir un revenu insuffisant sont proportionnellement plus concernées par cette condition (29 %) que celles considérant avoir un revenu suffisant (13 %).



Un logement inadéquat a un impact bien réel sur la santé. Ceci est d'autant plus vrai lorsque les personnes exposées ont peu de contrôle sur leur situation, par exemple, en raison de leur réalité socioéconomique. Agir sur la qualité des habitations dans les communautés peut donc être un levier considérable pour diminuer les inégalités sociales de santé.



Vers des logements renforçant le tissu social

L'environnement physique et social, comme le quartier où se situe le logement peut à la fois être néfaste ou bénéfique pour la santé et le bien-être (Swope, Hernández, Yoon, 2023). Le sondage Léger suggère que l'environnement dans lequel se trouvent les habitations au Bas-Saint-Laurent expose la population à des déterminants qui contribuent positivement à la santé (tableau 5).

TABLEAU 5

Proportion de la population du Bas-Saint-Laurent en accord avec les énoncés suivant

Se sent très ou assez en sécurité dans son voisinage	97 %
Est très ou assez satisfaits de l'endroit où se situe son habitation	94 %
Est tout à fait d'accord ou assez en accord avec le fait que son logement contribue positivement à sa vie sociale	91 %
Est tout à fait en accord ou assez en accord avec le fait que son habitation est située à distance raisonnable de son réseau	88 %



**Les amis ne viennent pas voir les enfants, car nous sommes au motel.
Je ne sais pas à quoi ressemblent leurs amis, mais je sais leur nom.
[Si j'avais un logement adéquat], je pourrais connaître les amis de mes enfants.**

(Femme, milieu urbain).

Toutefois, **les personnes en situation d'insécurité résidentielle questionnées lors des groupes de discussion** ont mentionné que la **taille trop petite** et le **type de logement** (ex. : motel, petit sous-sol, grandes colocations) étaient des obstacles à leurs activités sociales et scolaires. Le fait de **devoir s'éloigner des quartiers centraux afin d'accéder à un logement moins cher** a également été nommé comme ayant des conséquences sur leur santé mentale et sociale via l'éloignement des services et du réseau social, accentuant ainsi le sentiment d'isolement et de solitude. Encore une fois, des inégalités peuvent être observées en fonction du revenu des personnes. D'après les résultats du sondage, les personnes **considérant avoir un revenu insuffisant** sont moins nombreuses à affirmer avoir un fort sentiment d'appartenance à leur communauté ou leur voisinage comparativement aux personnes considérant avoir un revenu suffisant (59 % contre 81 %).

De plus, certains groupes sont plus susceptibles de se sentir peu ou pas en sécurité, soit les personnes avec **un revenu de moins de 20 000 \$** (22 %) et les personnes qui considèrent leur **logement trop petit** (13 %).



Le sentiment d'appartenance et la satisfaction face à sa vie sociale sont des atouts de nos communautés sur lesquels il est important de miser. Ces facteurs de protection devraient donc être considérés lors des projets de développement ou de réaménagement résidentiel, particulièrement dans les secteurs défavorisés ou pour les immeubles de logements communautaires et sociaux.



J'aimerais que ma fille soit à l'aise dans son logement et m'assurer que mes enfants sont en sécurité quand je quitte le logement.

(Femme, milieu rural).



Vers des logements sécurisants et des locataires outillés

Le logement devrait être un lieu stable et sain dans lequel il est possible de demeurer aussi longtemps que souhaité (Chabalier et al., 2022). Cette sécurité d'occupation permet plusieurs bienfaits pour la santé et le bien-être des ménages, tels que la diminution du stress, l'amélioration de l'accès aux soins de santé et la réussite scolaire des enfants, en plus de favoriser le développement et le maintien d'un réseau social fort (Chabalier et al., 2022). À l'inverse, se retrouver en situation d'insécurité résidentielle, comme en cas de menace d'éviction du logement, peut engendrer des problèmes de santé mentale, tels que l'anxiété, la dépression, l'isolement social (Chabalier et al., 2022).



Ce n'est pas le chat qu'ils veulent sortir, c'est moi.

Ça fait plus d'un an que je me fais harceler pour partir... Je garde peu d'espoir pour trouver un nouveau logement, je me referme sur moi-même, je n'ose pas sortir, j'ai perdu tout intérêt, manger ça m'intéresse pu, ce qui m'intéresse c'est dormir, à 7 heures je suis tannée de la journée, je veux dormir.

(Femme, milieu urbain).

L'une des causes importantes de l'insécurité résidentielle identifiée lors des groupes de discussion était le déséquilibre du pouvoir entre les locataires et les propriétaires. Ce déséquilibre diminuait le sentiment de contrôle sur les conditions d'habitation et pouvait amener une détérioration de la relation entre les personnes locataires et propriétaires. Les échanges ont fait état de harcèlement, de discrimination, de menaces d'éviction, d'évictions réelles, d'intrusion dans la vie personnelle et financière ou d'introduction dans le logement sans préavis. Ces situations portaient atteinte à l'intimité et à la liberté des personnes touchées, généraient une crainte d'énoncer des demandes légitimes de travaux et entraînaient des impacts considérables sur leur santé mentale.

Selon les résultats du sondage Léger, **3 personnes sur 5 (62 %) ont déclaré bien connaître leurs droits en matière de logement**. Toutefois lors de la collecte de données qualitatives, des locataires, notamment des personnes immigrantes, ont affirmé ne pas connaître leurs droits en matière de logement, les plaçant à risque d'insécurité résidentielle. Les coûts, les délais et la complexité des démarches au Tribunal administratif du logement (TAL) représentent un obstacle supplémentaire à l'utilisation de leviers juridiques.

De plus, il est possible de penser que le niveau général de littératie influence le sentiment de contrôle des locataires sur leurs conditions de vie. Selon le sondage Léger, les personnes détenant un **diplôme universitaire sont plus nombreuses à faire des démarches auprès de leur propriétaire en cas de problème (86 %)**, comparativement aux personnes avec un **diplôme d'études primaires ou secondaires (44 %)**. Cette situation peut contribuer aux inégalités sociales de santé en désavantagant les personnes moins scolarisées. En effet, il semble que ce groupe est plus facilement dissuadé d'entreprendre des démarches en raison d'un processus de plainte au TAL complexe (FRAPRU, 2023a). Cet enjeu de littératie vient donc accentuer le pouvoir en faveur des propriétaires et contribue à augmenter les risques d'insécurité résidentielle pour ces locataires. Au Bas-Saint-Laurent, 55,7 % des personnes de plus de 15 ans auraient un faible niveau de littératie (sous le niveau 3 du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)) (Langlois, 2023). De plus, depuis les dernières années, une hausse de l'immigration internationale est observée dans la région (ISQ, 2025). Les personnes récemment arrivées au Québec sont plus à risque de ne pas connaître les droits des locataires dans la province (Goyer, 2020). Ces deux constats renforcent l'idée qu'il est essentiel de travailler afin d'améliorer le niveau de littératie, notamment sur le plan juridique, pour les locataires du Bas-Saint-Laurent.



Pour un ménage, avoir la capacité de demeurer dans son logement, dans la mesure où il le souhaite, contribue à la santé et au bien-être. Les personnes locataires sont plus à risque de ne pas pouvoir y arriver. Une meilleure littératie, notamment sur le plan juridique, s'avère un facteur de protection afin d'être en mesure de faire appliquer ses droits. Des mécanismes publics efficaces et accessibles en matière de droit locatif sont aussi des éléments clés pour contrer le déséquilibre des pouvoirs qui rend les locataires plus vulnérables à l'insécurité résidentielle.



Vers une population bien logée pour faire face aux changements climatiques

La qualité du logement et sa localisation exercent une influence majeure sur les risques sanitaires en lien avec les changements climatiques (INSPQ, 2024). En effet, les logements inadéquats et non adaptés représentent des risques importants pour la santé mentale, psychosociale et physique des ménages lors d'événements météorologiques extrêmes comme des vagues de chaleur ou des inondations. (INSPQ, 2024).

Au sein des groupes de discussion, les personnes en situation d'insécurité résidentielle n'ont pas mentionné les changements climatiques. Il est possible que leur situation les amène d'abord à rechercher une stabilité résidentielle dans un logement qui leur permettra de satisfaire leurs besoins essentiels, reléguant au second plan les préoccupations de nature moins immédiates. Toutefois, dans un contexte de changements climatiques, le logement peut être un milieu sécuritaire et réconfortant (ex. : lieu climatisé, équipé d'une génératrice), mais dans d'autres cas, il peut être associé à de l'isolement ou de l'insécurité résidentielle et financière (ex. : logement situé dans une zone inondable avec une hausse des primes d'assurances) (Montplaisir, Savard, et Turgeon-Pelchat, 2024).

Les résultats du sondage Léger montrent que **2 personnes sur 5 (40 %) estiment que leur habitation est exposée à au moins un type de risque lié aux changements climatiques**. Parmi les ménages bas-laurentiens exposés, certains se considèrent mal préparés à y faire face, comme présentés dans le tableau 6.

TABLEAU 6

Proportion de la population bas-laurentienne ayant été exposée à au moins un type de risque et considérant son habitation mal préparée (%)

Risque	Habitation exposée	Mauvaise préparation de l'habitation, parmi ceux qui se considèrent exposés
Feux de forêt	11 %	50 %
Pannes de courant fréquentes et prolongées	16 %	46 %
Chaleur extrême	15 %	36 %

Parmi les personnes qui se considèrent exposées, ces groupes sont plus nombreux à considérer leur habitation mal préparée à faire face à la chaleur extrême :

- Les locataires (24 %) comparativement aux propriétaires (12 %);
- Les personnes qui considèrent leur revenu insuffisant (58 %) comparativement à celles qui le considèrent suffisant (23 %).

Pour continuer, les résultats du sondage Léger montrent que **plus d'une personne sur 2 (53 %) rapporte avoir été affectée (toujours, souvent, occasionnellement) par la pollution de l'air extérieur dans leur milieu de vie** dans les 12 derniers mois. Certains groupes sont proportionnellement plus affectés, soit les **18-24 ans (77 %)** comparativement aux autres catégories d'âges, les personnes avec un **revenu de moins de 20 000 \$ (73 %)** comparativement aux autres catégories de revenu ainsi que les **femmes (60 %)** comparativement aux hommes (44 %).



Une grande proportion de la population bas-laurentienne a été exposée à des aléas climatiques et juge que sa demeure était mal adaptée pour y faire face. Les efforts pour assurer de meilleures conditions de logement pour toute la population renforceront la capacité de la région à s'adapter aux changements climatiques. Cela doit se faire dans un souci d'équité afin que les effets des crises du logement et du climat ne s'accumulent pas injustement pour les groupes les plus vulnérables.



Vers une réponse concertée pour un enjeu complexe

Les résultats de cette recherche mettent en lumière la complexité de la situation du logement au Bas-Saint-Laurent et l'insécurité résidentielle qui menace certains groupes de population précarisés par diverses problématiques ou discriminations. Avec cela en tête, il est essentiel d'agir de manière concertée. Cela doit se faire tant au sein de la DSPu (équipes locales, prévention-promotion, protection et surveillance), qu'avec les partenaires intra et intersectoriels ainsi que **les personnes citoyennes qui doivent être placées au cœur de la recherche de solutions**. À ce sujet, les personnes qui ont participé aux groupes de discussion ont identifié des facteurs de protection et des stratégies qui permettraient d'agir sur cette problématique ([tableau 7](#)).



Si j'avais l'argent, ça changerait tout, je me retrouverais une identité. Je n'ai aucune adresse...

(Homme, milieu urbain).

TABLEAU 7

Facteurs de protection, stratégies individuelles et mesures systémiques pouvant réduire l'insécurité résidentielle

Facteurs de protection	Littératie juridique
	Connaissance des organismes d'aide (logement, alimentaire, pour nouveaux arrivants, etc.)
	Accessibilité des services (publics, législatifs, communautaires)
	Soutien des organismes
	Soutien psychologique (animaux, cercle social, espaces pour partager leur vécu)
	Coût abordable du loyer
	Environnement extérieur favorable (ex. : paysage)
	Sentiment de sécurité
	Sentiment d'intimité
	Sentiment d'utilité
Stratégies individuelles	Solidarité avec les autres groupes touchés
	Oser demander de l'aide
	Offrir de l'aide ponctuelle
	S'impliquer dans son milieu sur une base régulière
	Agrandir son réseau social
	S'informer sur ses droits en matière de logement
Parc locatif	Réaliser un état de situation et un portrait complet des besoins
	Diversifier les types d'habitation
	Augmenter le nombre de logements sociaux et communautaires
	Favoriser la construction de logements accessibles universellement
	Améliorer l'état des logements
	Contrôler plus régulièrement l'état des logements et l'insalubrité
	Contrôler davantage la hausse des loyers
	Légiférer les locations à court terme de logements
Mesures systémiques	Mettre la personne concernée au cœur de la recherche de solutions
	Améliorer l'accès, simplifier les recours et réduire les délais au TAL
	Augmenter les services d'aide et d'accompagnement aux locataires
	Informé davantage les locataires sur leurs droits et recours
	Augmenter les délais de décision du locataire à la suite d'une offre de logement social ou communautaire
	Politiques et ressources d'aide
	Favoriser le droit aux animaux de compagnie dans les logements locatifs
	Augmenter le revenu des personnes en situation de précarité (salaire minimum, aide sociale, etc.)
	Améliorer l'équité entre les pouvoirs des propriétaires et des locataires
	Travailler à réduire les préjugés
Respecter la dignité des locataires et les ententes du bail	

Ces pistes d'action ont contribué à la formulation des pistes de solution présentées au début de ce document. Celles-ci mettent également en lumière la nécessité de continuer nos efforts collectifs afin de mieux comprendre la situation du logement au Bas-Saint-Laurent et ainsi identifier des pistes de solutions adaptées à la réalité régionale.



Vers une meilleure connaissance de certains enjeux spécifiques

Les données disponibles permettant de saisir le portrait de l'habitation dans la région sont limitées. L'aspect qualitatif et quantitatif de cette recherche a permis d'explorer certains angles morts de l'insécurité résidentielle en creusant davantage les dimensions du logement (abordabilité, qualité du logement, sécurité d'occupation, accès aux services, aux commerces et à l'infrastructure, qualité de l'environnement extérieur) et ses effets sur la santé et la qualité de vie.

Toutefois, la recherche comporte des limites. Les résultats du sondage Léger n'ont pas permis de différencier la réalité des personnes vivant dans un milieu rural comparativement à celles vivant dans un milieu urbain. Aussi, à l'inverse de notre hypothèse, les personnes âgées ne sont pas apparues comme étant des populations plus à risque, bien que les personnes de 75 ans et plus soient plus nombreuses à vivre dans un logement inabordable (Statistique Canada, 2025d). Approfondir la recherche pour ce groupe serait particulièrement intéressant, notamment en lien avec l'offre et les coûts des résidences adaptées pour les personnes âgées, autonomes ou non.

D'autres enjeux liés à la qualité de l'air n'ont pas été abordés dans le sondage Léger tel que la présence de radon, de tabac, de détecteur de fumée et de monoxyde de carbone et l'utilisation de produits chimiques et d'insecticides tout comme les enjeux quant à la qualité et l'accessibilité à l'eau potable. La résilience de l'environnement bâti aux changements climatiques (efficacité énergétique, stratégie d'adaptation à certains aléas) n'a été que peu abordée.

Finalement, les rencontres réalisées avec les partenaires du terrain et les personnes citoyennes ont soulevé l'importance de mieux connaître les problématiques de logement chez certaines populations : les personnes étudiantes, les femmes victimes de violence conjugale, les personnes en situation d'itinérance, les personnes autochtones, les personnes ayant immigré récemment et celles qui sont venues au Bas-Saint-Laurent dans le cadre du programme des travailleurs étrangers temporaires.



Marie-Michelle Loubie



Conclusion

Les résultats de cette recherche exploratoire et les pistes de solution qui en découlent mettent en lumière la complexité de l'enjeu du logement. De plus, cette recherche apporte un éclairage plus précis sur un certain nombre d'éléments qui contribuent aux inégalités sociales de santé en lien avec le logement et suggère des pistes de solution pour y remédier. La perspective de santé publique permet de cadrer la question en rappelant que le **logement est avant tout un droit fondamental et un déterminant majeur de la santé**. Il semble alors nécessaire de continuer de documenter régulièrement la situation et maintenir les efforts collectifs afin d'améliorer les conditions de logement pour les Bas-Laurentiens et Bas-Laurentiennes.



On sera plus à l'aise, on aura plus de bien-être. Ce sera vraiment reposant, tranquillisant de savoir que vraiment, je rentre chez moi.

(Femme, milieu rural).

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes citoyennes et organismes ayant participé au projet. Merci également aux stagiaires en médecine ayant participé au développement des stratégies de communication et à la vulgarisation des résultats. Merci à toutes les personnes qui ont collaboré à la recherche :

- L'équipe d'organisation communautaire de la DSPu du CISSS-BSL
- Le CIRADD, Centre de recherche en innovation sociale
- La firme Léger
- Les membres du comité aviseur





Références

Beaudoin, É. (2023, 4 décembre). Les locataires bas-laurentiens sont les plus pauvres au Québec, selon le FRAPRU, Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2032234/logement-pauvrete-bas-saint-laurent-revenu-median#:~:text=Les%20m%C3%A9nages%20locataires%20du%20Bas,%2DSaint%2DLaurent%20pour%202020>

Chabalière, A., Gélinas, M.-C., Geoffroy, Goudreau, S., Lecours-Cyr, F., Locas, M.-C., Martin-Rouillard, L., Freulon, C., Milot, D.-M., Lajoie, L., Bélander-Bonneau, H. & Damestoy, N. (2022). Mémoire sur la consultation publique de la politique métropolitaine d'habitation. Directions régionales de santé publique de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4587135>

Couturier, E-L & Tremblay-Boily, G. (2024). Le revenu viable en 2024 : sortir de la pauvreté en contexte de crise du logement. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2024>

Cox, R., Henwood B., Rice, E, & Wenzel, S. (2019). Road Map to a Unified Measure of Housing Insecurity, Cityscape, 21 (2): 93-127. <https://www.huduser.gov/portal/periodicals/cityscape/vol21num2/ch5.pdf> Desroches, M-E. (2018). L'intersectionnalité et l'éthique du care pour approfondir le rôle du logement en santé publique. Éthique publique, 20 (2). <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.3783>

DeLuca, S. & Rosen, E. (2022). Housing Insecurity Among the Poor Today. Annual Review of Sociology (48) : 343-371. Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). (2023a). 8e dossier noir sur le logement et la pauvreté. <https://rqoh.com/8e-dossier-noir-sur-le-logement-et-la-pauvrete/>

Goyer, Renaud. (2020). Le logement et les inégalités sociales. Xénophobie et violence symbolique dans l'expérience de locataires montréalais. Nouvelles pratiques sociales, 31 (2). 145-162. <https://doi.org/10.7202/1076649ar>

Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2024). Nombre d'unités d'évaluation et valeur imposable moyenne uniformisée par type d'immeuble résidentiel, régions administratives et ensemble du Québec, exercices financiers 1999 à 2024. <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/3943>

Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2025). Migrations internationales et interprovinciales, régions administratives, Québec, 2001-2024. https://statistique.quebec.ca/fr/document/migrations-internationales-et-interprovinciales-region-administrative-quebec/tableau/migrations-internationales-et-interprovinciales-regions-administratives-quebec#tri_tertr=00&tri_annee=42129

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2024). Logement : déterminant de la santé en contexte de changements climatiques. <https://www.inspq.qc.ca/changements-climatiques/vrac-parc/logement>

Labesse, M. E., Ades, J., Robitaille, E., St-Louis, A. & Bergeron, P. (2021). Logement et inégalités sociales de santé en temps de COVID-19 : des stratégies pour des logements abordables et de qualité. Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3152-inegalites-sociales-co-vid-19-strategies-logements-abordables-qualite.pdf>

Labesse, M. E., Demers-Bouffard, D., Gauthier, M., Robitaille, E. & St-Louis, A. (2022). Planifier une offre résidentielle saine et accessible. OPUS, 10. Institut national de santé publique du Québec; Centre de référence sur l'environnement bâti et la santé. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2882-offre-residentielle-saine-accessible.pdf>

Langlois, P. (2023). Estimation d'un indice de littératie par MRC. https://fondationalphabetisation.org/wp-content/uploads/2023/01/FPAL36_Etude-litteratie-au-Quebec_20230118-2.pdf

Levasseur, M-E, Beaudoin.M., Poulin,P.,Prisca Samba,C. & Robitaille,E. (2020). Logement de qualité. Institut national de la santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/publications/2655>

Levasseur, M-E & Leclerc, J- M. (2017). Qualité de l'air et salubrité : Intervenir ensemble dans l'habitation au Québec. Outil d'aide à l'intervention. Institut national de la santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/livres/qualite-air-salubrite/qualite-air-salubrite-habitation-quebec-aide-intervention.pdf>

Littératie. (2025). Dans Grand dictionnaire terminologique. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8363201/litteratie>

Montplaisir, J., Savard,A., & Turgeon-Pelchat,C. (2024). Démarche citoyenne auprès des populations sensibles aux changements. Rapport du projet « café-discussion » printemps 2024.Équipe de changements climatiques. Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent. <https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/sites/default/files/rapport-cafe-discussion-vf-1.pdf>

Organisation mondiale de la santé. (2018). Lignes directrices de l'OMS relatives au logement et à la santé : résumé d'orientation. <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/279601/WHO-CED-PHE-18.10-%20fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

O'Neill,S., Labesse,M.E., & Morency.P. 2024. Logement et santé : développement d'un cadre conceptuel. Recherche et développement. INSPQ. Rapport d'analyse. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2024-05/3486-logement-sante-cadre-conceptuel.pdf>

Raynault,M., Tessier,S., & Thérien., F. (2015). Pour des logements salubres et abordables. Rapport du directeur de santé publique de Montréal 2015. Direction régionale de santé publique. CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2580550>

Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). (2024). Enquête sur les logements locatifs. Québec 2024. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/donnees-sur-le-logement/tableaux-de-donnees/donnees-sur-le-marche-locatif/tableaux-de-donnees-tires-de-lenquete-sur-les-logements-locatifs>

Statistique Canada. (2023a). Profil du recensement, Recensement de la population de 2021. Tableau. Produit no 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=>

Statistique Canada. (2024a). Proportion de la population vivant sous la mesure de faible revenu après impôt. Recensement 2021, Tableau de données géocodées pour le Québec, les RSS, les RLS et les CLSC : Profil semi-personnalisé - Données-échantillon (25 %), janvier 2024. Rapport de l'onglet Plan national de surveillance produit par l'Infocentre de santé publique à l'Institut national de santé publique du Québec.

Statistique Canada. (2025d.) Tableau 98-10-0241-01 indicateur de logement selon le mode d'occupation incluant la présence de paiements hypothécaires et le logement subventionné, le type de ménage incluant la structure de la famille de recensement et la période de construction : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement.

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810024101>

Swope,C., Hernández,D., and Yoon,L. (2023). Les quatre piliers du logement et leur incidence sur la santé. Centre de collaboration nationale en santé environnementale.

<https://ccse.ca/resources/blog/les-quatre-piliers-du-logement-et-leur-incidence-sur-la-sante>

Whitehead, C. M. E. et Goering, J. (2021). Local affordable housing dynamics in two global cities: patterns and possible lessons? International Journal of Urban Sciences, 25(sup1), 241–265. <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/12265934.2020.1828147>

Crédits : Les icônes utilisées dans ce document ont été créés par Freepik – Flaticon.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

Québec 

